



Séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2024 - 18 h 00

DÉLIBÉRATION N° 24-003

ACHAT PARCELLES FAMILLE ALLIGIER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Ms. ALLIGIER Pascal, Gérard et Bruno ont accepté la proposition qui leur a été faite de vendre la totalité de leurs parcelles à la commune de Meyssse. 2 des ces parcelles sont enclavées dans la propriété forestière de la commune gérée par l'ONF.

Les parcelles sont les suivantes et leur nature détermine le prix au m² :

- F 48 – zone naturelle – 10 810 m² à 0.25 € soit 2 702.50 €
- F 51 – zone naturelle – 9 847 m² à 0.25 € soit 2 461.75 €
- G 51 – zone naturelle - 6 838 m² à 0.25 € soit 1 709.50 €
- F 325 – zone agricole – 13 420 m² à 0.50 € soit 6 710.00 €

Pour une superficie totale de 40 915 m² soit 13 583.75 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'achat des parcelles ci-dessus au prix total de 13 583.75 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié avec faculté d'être substitué.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'au Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE -
ROUX

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration :

Absent(s) :

Secrétaire de Séance : M. ARNAUD ROUX

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes POUR :	15
Votes CONTRE :	-
Abstentions :	-

Le Maire,



Éric CUER.

Le secrétaire de séance,